

Grand-Duché de Luxembourg



Ministère de l'Éducation nationale,
de la Formation professionnelle et des Sports

Présentation du nouveau

**Centre de Documentation pédagogique
et de Formation continue**

(CDPFC)

Luxembourg, le 16 janvier 2004

Le Centre de Documentation pédagogique et de Formation continue (CDPFC)

Une nouvelle infrastructure, le Centre de Documentation pédagogique et de Formation continue (CDPFC), est prise en service à partir du 16 février 2004 dans l'enceinte du Centre de Langues Luxembourg. Le Centre s'adresse à toute la communauté enseignante du Luxembourg, et prioritairement aux enseignants de l'enseignement post-primaire et aux responsables des Commissions nationales des Programmes. Il a une triple fonction :

1. il constitue un centre de documentation pédagogique doté d'ouvrages en rapport avec le monde de l'éducation ;
2. il comprend deux salles de formation équipées qui accueillent les participants aux multiples activités organisées dans le cadre de la formation continue ;
3. il constitue un lieu de rencontre pour les Commissions nationales des Programmes (CNP) et les groupes de travail y relatifs.

Après avoir identifié un site propice dans les structures de l'actuel Centre de Langues, le projet a été lancé par les responsables du Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) en avril 2001 en collaboration étroite avec les responsables de l'Administration des Bâtiments publics. Après 32 mois de travail, le CDPFC est terminé et peut maintenant ouvrir ses portes.

Le Centre de Documentation pédagogique

Le Centre de Documentation pédagogique est au service du personnel enseignant et socio-éducatif de l'enseignement post-primaire.

Y sont gérés des fonds documentaires en pédagogie (pédagogie générale et didactiques disciplinaires, développement de l'école et développement personnel professionnel, technologies de l'information et de la communication, apprentissage des langues, etc.) ainsi que les matériaux didactiques demandés par les Commissions nationales de Programmes respectivement des groupes de travail du SCRIPT. La collection complète des manuels scolaires utilisés

actuellement dans l'enseignement post-primaire au Luxembourg est disponible au Centre.

Les supports sont multiples : livres, cédérom, DVD, cassettes, cassettes vidéo, etc. Outre des monographies, qui peuvent en majeure partie être empruntées, une collection de périodiques pédagogiques est disponible pour une consultation sur place.

Le Centre met à disposition des informations sur les différents projets d'innovation pédagogique du ministère.

Des ordinateurs en libre accès permettent aux visiteurs de se connecter à Internet pour effectuer des recherches documentaires. Une assistance en matière de recherche documentaire peut être offerte sur demande.

Le catalogue des ouvrages est disponible via le logiciel de gestion de bibliothèques « Aleph ». Il peut être consulté sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.bnl.lu>. Le Centre fonctionne en réseau avec les grandes bibliothèques luxembourgeoises (Bibliothèque Nationale, Université de Luxembourg,...) et collabore avec les différents Centres de Documentation et d'Information (CDI) des lycées et lycées techniques.

Au niveau international, le Centre de Documentation constitue le point national de contact pour le Centre européen des Langues vivantes (CELV) à Graz, une institution du Conseil de l'Europe. Dans ce cadre, il met à disposition les multiples publications du CELV et informe les visiteurs sur ses activités, dont notamment les différentes initiatives en matière de l'implémentation d'un Portfolio européen des Langues.

En raison d'impératifs préalables à un bon fonctionnement (acquisition, catalogage, classement et indexation du matériel pédagogique), l'entrée en fonction du Centre de Documentation pédagogique se fera de manière progressive. Il sera pleinement fonctionnel à partir du 20 avril 2004. Les heures d'ouvertures après le 20 avril 2004 seront les suivantes :

Mardi : 9.00h - 12.00h et 13.30h - 17.00h
Mercredi : 13.30h - 17.00h
Jeudi : 13.30h - 17.00h

Une adaptation des heures d'ouverture du Centre de Documentation sera ensuite faite en fonction du degré de sollicitation de ses services. Des consultations auprès de la bibliothécaire du SCRIPT (Mme Anne-Marie Antony ; tél 478-5171 ; anne-marie.antony@men.lu) sont également possibles sur rendez-vous en dehors des heures d'ouverture prévues ci-avant.

La formation continue

Avec la création du CDPFC, le ministère s'est donné les moyens d'offrir un point de rencontre et d'accueil personnalisé au niveau de l'organisation des activités de formation continue.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme gouvernemental en vigueur, qui considère la formation continue des enseignants comme un domaine prioritaire exigeant un développement important. Cette volonté politique coïncide avec une demande fortement croissante émanant à la fois des directions des écoles et du personnel enseignant. Les facteurs favorables à un développement professionnel du personnel enseignant sont donc réunis et la création d'une infrastructure spécifique ne fait que répondre ce besoin nouveau.

L'analyse longitudinale des inscriptions traduit une augmentation constante des besoins en formation continue :

Année scolaire	Nombre de formations	Nombre d'inscriptions
1995-1996	61	1322
1996-1997	58	1314
1997-1998	57	1210
1998-1999	92	1298
1999-2000	132	2155
2000-2001	147	2094
2001-2002	181	3255
2002-2003	217	3841

Les activités de formation continue sont organisées dans le contexte de l'école apprenante suivant trois axes :

- le développement personnel professionnel,
- le développement de l'enseignement,
- le développement de l'école comme organisation.

Les formations répondent à différents types de demandes:

- les projets personnels du personnel enseignant, socio-éducatif et dirigeant quant au développement des compétences professionnelles,
- les projets d'innovation dans les établissements scolaires,
- les projets d'innovation au niveau national (notamment les demandes du ministère, des Commissions nationales et des associations de professeurs).

L'aménagement du CDPFC est devenu indispensable afin que le SCRIPT puisse mieux assumer les missions lui assignées par la loi. Ainsi, la conception

de deux salles de formation modulables et flexibles, permet la mise en œuvre de différents environnements d'apprentissage. L'équipement informatique et audio-visuel favorise grandement l'intégration des technologies de l'information et de la communication comme outil d'enseignement au quotidien.

Malgré son ouverture très récente – les deux salles ne sont en fonctionnement que depuis le 6 janvier 2004 – le CDPFC a accueilli déjà 35 activités de formation d'une demi-journée et 25 activités de formation d'une journée entière. Les premières expériences sont très encourageantes. Comme points forts il y a lieu de citer :

- la performance de l'équipement didactique, informatique et audiovisuel;
- la flexibilité des salles (cloison et mobilier amovibles) qui permet une adaptation journalière suivant l'arrangement didactique choisie et suivant le nombre de personnes inscrites;
- le contact direct avec les formatrices et les formateurs ainsi que le personnel enseignant et socio-éducatif participant à des formations met les responsables du SCRIPT pour la première fois en mesure d'être directement à l'écoute besoins et attentes ;
- l'horaire et le rythme des activités de formation sont déterminés en fonction des exigences pédagogiques choisies et n'ont pas besoin de respecter les contraintes externes d'une école donnée ;
- l'accessibilité du CDPFC est parfaitement assurée par les moyens de transport en commun et individuel ;
- la convivialité des lieux ;
- la proximité du Centre de Langues.

Les activités de formation continue sont conçues de manière à inciter une analyse réfléchie de la pratique professionnelle. La construction commune du savoir va permettre aux enseignants, membres d'une Commission nationale ou non, de prendre du recul par rapport à leur propre pratique, de l'analyser et de l'adapter le cas échéant. En vue d'une articulation formation-pratique, le travail en commun, la coopération et le travail en réseau sont encouragés.

Les Commissions nationales des Programmes

Les Commissions nationales des Programmes ont pour mission de définir les savoirs et les compétences à transmettre aux élèves et d'élaborer, sur cette base, les programmes scolaires. Leurs propositions concernant les programmes, les manuels, les méthodes didactiques ou encore les modalités de l'évaluation sont ensuite arrêtées par le ministre. Une cinquantaine de Commissions nationales différentes assurent ainsi l'élaboration et la mise à jour

des quelque 450 branches qui sont enseignées quotidiennement dans les lycées et lycées techniques au Luxembourg.

La création d'une structure d'accueil répond au rôle primordial assumé par les Commissions nationales des Programmes dans l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique. Étant donné que les membres des Commissions nationales remplissent leur mission en plus de leur tâche enseignante, il est nécessaire de leur fournir un soutien efficace à travers cette plate-forme de rencontre.

A court terme, le Centre deviendra le lieu des réunions des Commissions nationales, où elles disposeront de facilités concernant la documentation, la formation continue et l'accès informatique aux éditeurs.

A moyen terme le Centre sera appelé à devenir un véritable lieu de rencontre qui accompagne les Commissions nationales dans leurs tâches.